République Française

VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU conseil municipal
N°001495 du 09 juin 2023

Le Maire de Saint-Pair-Sur-Mer certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le 15/06/2023 et que la convocation avait été envoyée le 26/05/2023.

Objet :

Désignation des délégués et suppléants des conseillers municipaux pour l'élection des sénateurs

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin, à 18 heures 30, le conseil municipal de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Maire.

Etaient présents : Mme Annaïg LE JOSSIC, Mme Isabelle LE SAINT, Mme Sophie PACARY, Mme Françoise PACEY-GASPARI, M. Jean-Michel POUILHE, Mme Julie KESHVADI, M. Alain CHARBONNEL, Mme Annabel DARTHENAY, M. Pascal DOUBLET, M. Jérémy DURIER, Mme Clélia JARNIER, M. Walter LEBOURG, Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, Mme Laurence LEFEVRE, Mme Sylvie GATE, M. Dominique TAILLEBOIS, M. Gilles TOURMENTE, Mme Annick GRINGORE, M. Daniel LECHAPELAIN

Etaient représentés : M. Rémi LERIQUIER donne pouvoir à M. Pascal DOUBLET (conseiller délégué), Mme Marlène LEBASLE donne pouvoir à Mme Isabelle LE SAINT (1ère adjointe), M. Sébastien DOLO donne pouvoir à M. Jean-Michel POUILHE (8ème adjoint), M. Emmanuel PIEDNOIR donne pouvoir à Mme Annaïg LE JOSSIC (Maire), M. Thomas DI MAMBRO donne pouvoir à Mme Françoise PACEY-GASPARI (7ème adjointe), M. Maxence MARMIEYSSE donne pouvoir à Mme Julie KESHVADI (Conseillère déléguée), Mme Christelle LEPROVOST donne pouvoir à Mme Annabel DARTHENAY (conseillère déléguée), Mme Annie ROUMY donne pouvoir à Mme Annick GRINGORE (Conseillère Municipale)

Secrétaire de séance : Mme Julie KESHVADI

1. Désignation des délégués et suppléants des conseillers municipaux pour l'élection des sénateurs :

Les élections sénatoriales se dérouleront le dimanche 24 septembre prochain. Depuis 2011, le Sénat est renouvelable par moitié en deux séries.

En septembre prochain, c'est la série 1 dont fait partie le département de la Manche qui est concernée par le renouvellement.

170 sénateurs sur 348 vont donc être ainsi élus ou réélus pour un mandat de 6 ans au suffrage universel indirect par un collège de grands électeurs.

Le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 et l'arrêté préfectoral du 17 mai 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs a fixé au 9 juin 2023 la désignation par les conseils municipaux des délégués.

Dans les communes de moins de 9 000 habitants et 27 membres du Conseil Municipal, ce qui est le cas de Saint-Pair-sur-Mer, il convient d'élire 15 délégués et 5 suppléants au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle à la plus forte moyenne.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de désigner 15 délégués et 5 suppléants parmi les listes suivantes :

Saint-Pair 2020. Ensemble avançons autrement

1. Annaïg LE JOSSIC
2. Isabelle LE SAINT
3. Rémi LERIQUIER
4. Sébastien DOLO
5. Sophie PACARY
6. Emmanuel PIEDNOIR
7. Jean-Michel POUILHE
8. Annabel DARTHENAY
9. Pascal DOUBLET
10. Clélia JARNIER
11. Sylvie MARTIN-PERNELLE
12. Christelle LEPROVOST
13. Jérémy DURIER
14. Laurence LEFEVRE
15. Walter LEBOURG
16. Françoise PACEY-GASPARI
17. Thomas DI MAMBRO
18. Alain CHARBONNEL
19. Julie KESHVADI
20. Marlène LEBASLE

Saint-Pair, Kairon. Continuons l'action

1. Annick GRINGORE
2. Daniel LECHAPELAIN
3. Annie ROUMY
4. Dominique TAILLEBOIS
5. Gilles TOURMENTE

Après vote et calcul à la proportionnelle à la plus forte moyenne, sont proclamés délégués et suppléants :

1.	Annaïg LE JOSSIC	déléguée
2.	Isabelle LE SAINT	déléguée
3.	Rémi LERIQUIER	délégué
4.	Sébastien DOLO	délégué
5.	Sophie PACARY	déléguée
6.	Emmanuel PIEDNOIR	délégué
7.	Jean-Michel POUILHE	délégué

8. Annabel DARTHENAY déléguée
9. Pascal DOUBLET délégué
10. Clélia JARNIER déléguée
11. Sylvie MARTIN-PERNELLE déléguée
12. Christelle LEPROVOST déléguée
13. Annick GRINGORE déléguée
14. Daniel LECHAPELAIN délégué
15. Annie ROUMY déléguée
16. Jérémy DURIER suppléant
17. Laurence LEFEVRE suppléante
18. Walter LEBOURG suppléant
19. Françoise PACEY-GASPARI suppléante
20. Dominique TAILLEBOIS suppléant

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Maire,

VILLE DE SAINT PAIR SUR MER

Annaïg LE JOSSIC

République Française

VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU conseil municipal
N°001496 du 09 juin 2023

Le Maire de Saint-Pair-Sur-Mer certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le 15/06/2023 et que la convocation avait été envoyée le 26/05/2023.

Objet :

Jours et horaires d'ouverture de la médiathèque à compter du 1er juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin, à 18 heures 30, le conseil municipal de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Maire.

Etaient présents : Mme Annaïg LE JOSSIC, Mme Isabelle LE SAINT, Mme Sophie PACARY, Mme Françoise PACEY-GASPARI, M. Jean-Michel POUILHE, Mme Julie KESHVADI, M. Alain CHARBONNEL, Mme Annabel DARTHENAY, M. Pascal DOUBLET, M. Jérémy DURIER, Mme Clélia JARNIER, M. Walter LEBOURG, Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, Mme Laurence LEFEVRE, Mme Sylvie GATE, M. Dominique TAILLEBOIS, M. Gilles TOURMENTE, Mme Annick GRINGORE, M. Daniel LECHAPELAIN

Etaient représentés : M. Rémi LERIQUIER donne pouvoir à M. Pascal DOUBLET (conseiller délégué), Mme Marlène LEBASLE donne pouvoir à Mme Isabelle LE SAINT (1ère adjointe), M. Sébastien DOLO donne pouvoir à M. Jean-Michel POUILHE (8ème adjoint), M. Emmanuel PIEDNOIR donne pouvoir à Mme Annaïg LE JOSSIC (Maire), M. Thomas DI MAMBRO donne pouvoir à Mme Françoise PACEY-GASPARI (7ème adjointe), M. Maxence MARMIEYSSE donne pouvoir à Mme Julie KESHVADI (Conseillère déléguée), Mme Christelle LEPROVOST donne pouvoir à Mme Annabel DARTHENAY (conseillère déléguée), Mme Annie ROUMY donne pouvoir à Mme Annick GRINGORE (Conseillère Municipale)

Secrétaire de séance : Mme Julie KESHVADI

2. Jours et horaires d'ouverture de la médiathèque à compter du 1er juillet 2023 :

La médiathèque de Saint-Pair-sur-Mer souhaite élargir ses horaires d'ouverture au public et les homogénéiser autant que faire se peut, afin de se rapprocher au mieux des objectifs établis dans le Contrat Territoire lecture de GTM, sans oublier les recommandations de la Bibliothèque de la Manche (BDM).

C'est ainsi que les horaires et jours d'ouverture seront, à compter du 1er juillet 2023, ceux présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER les jours et horaires d'ouverture de la médiathèque à compter du 1er juillet 2023.

Le conseil municipal,
Après délibération
A l'unanimité

- APPROUVE les jours et horaires d'ouverture de la médiathèque à compter du 1er juillet 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et
an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC

Médiathèque Municipale

Jours et heures d'ouverture

Lundi				16h00	*	18h00
Mardi				16h00	*	18h00
Mercredi	10h00	*	12h30	14h00	*	18h00
Jeudi	10h00	*	12h30	16h00	*	18h00
Vendredi				15h30*	*	19h00
Samedi				14h00	*	17h00*

en noir horaires existants
en rouge ouverture supplémentaire

République Française

VILLE DE SAINT-PAIR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU conseil municipal
N°001497 du 09 juin 2023

Le Maire de Saint-Pair-Sur-Mer certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le 15/06/2023 et que la convocation avait été envoyée le 26/05/2023.

Objet :

Emplacement du marché forain du jeudi matin

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin, à 18 heures 30, le conseil municipal de la Commune de SAINT PAIR SUR MER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame Annaïg LE JOSSIC, Maire.

Etaient présents : Mme Annaïg LE JOSSIC, Mme Isabelle LE SAINT, Mme Sophie PACARY, Mme Françoise PACEY-GASPARI, M. Jean-Michel POUILHE, Mme Julie KESHVADI, M. Alain CHARBONNEL, Mme Annabel DARTHENAY, M. Pascal DOUBLET, M. Jérémy DURIER, Mme Clélia JARNIER, M. Walter LEBOURG, Mme Sylvie MARTIN-PERNELLE, Mme Laurence LEFEVRE, Mme Sylvie GATE, M. Dominique TAILLEBOIS, M. Gilles TOURMENTE, Mme Annick GRINGORE, M. Daniel LECHAPELAIN

Etaient représentés : M. Rémi LERIQUIER donne pouvoir à M. Pascal DOUBLET (conseiller délégué), Mme Marlène LEBASLE donne pouvoir à Mme Isabelle LE SAINT (1ère adjointe), M. Sébastien DOLO donne pouvoir à M. Jean-Michel POUILHE (8ème adjoint), M. Emmanuel PIEDNOIR donne pouvoir à Mme Annaïg LE JOSSIC (Maire), M. Thomas DI MAMBRO donne pouvoir à Mme Françoise PACEY-GASPARI (7ème adjointe), M. Maxence MARMIEYSSE donne pouvoir à Mme Julie KESHVADI (Conseillère déléguée), Mme Christelle LEPROVOST donne pouvoir à Mme Annabel DARTHENAY (conseillère déléguée), Mme Annie ROUMY donne pouvoir à Mme Annick GRINGORE (Conseillère Municipale)

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Mme Julie KESHVADI

3. Emplacement du marché forain du jeudi matin :

Suite à la commission du 11.05.2023 et la réunion des commerçants du 15.05.2023

Il est proposé de remonter le marché forain du jeudi matin, sur la place De Gaulle à partir de la fin des travaux place Marland.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- De voter pour que le marché forain soit repositionné place De Gaulle, à la fin des travaux place Marland.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A la majorité (1 abstention)

- Accepte que le marché forain soit repositionné place De Gaulle, à la fin des travaux place Marland.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

La Maire,

Annaïg LE JOSSIC